

**Proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 740 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un demi-groupe scolaire sur les anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 3384, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.**

---

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le périmètre dans lequel le demi-groupe scolaire est appelé à être édifié est celui qui accueillera l'écoquartier « Carré vert » de la Jonction, une fois le chantier de décontamination terminé.

L'augmentation de population qui résultera de la construction de 250 à 300 logements, ainsi que la transformation de l'école des Plantapôrrets en espace de vie enfantine, justifient pleinement la construction de cet équipement sur le site.

### **Exposé des motifs**

Selon le rapport de la planification scolaire du secteur n° 4 « Jonction », établi en mars 2009 et confirmé en juillet 2009 par le service d'urbanisme de la Ville de Genève, conjointement avec le service de recherche en éducation (SRED) de l'Etat et le service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève, la construction des logements dans l'écoquartier concerné induira un apport supplémentaire d'une centaine d'élèves, venant s'ajouter à ceux qui viendront de l'école de Plantapôrrets après sa transformation en espace de vie enfantine.

La décision de changer l'affectation de cette école répond à plusieurs impératifs. Construite en 1902, elle ne correspond plus au règlement en vigueur, ni aux standards actuels de l'enseignement, en raison de la petitesse des classes (moins de 50 m<sup>2</sup> pour

certaines) et de l'absence d'une réelle salle d'éducation physique, permettant de donner des cours avec des moyens modernes.

Par ailleurs, le quartier manque cruellement de places pour la petite enfance. A la rentrée 2008, le taux de demandes ayant pu être satisfaites pour ce quartier était de 44%, taux inférieur à la moyenne pour l'ensemble de la Ville de Genève. Plus de 150 enfants du quartier de la Jonction sont inscrits au Bureau d'information petite enfance (BIPE) et sont en attente d'une place. La création d'un espace de vie infantile d'une capacité d'une centaine de places permettra de répondre à ces besoins.

Ainsi, la construction d'un nouveau groupe scolaire de 8 classes permettra d'accueillir les élèves des Plantapôrrets ainsi que les enfants des nouveaux immeubles, dans un cadre éducatif adéquat et répondant aux exigences actuelles de l'enseignement.

Outre la création d'une salle de gymnastique qui, en dehors des horaires scolaires, pourra être mise à la disposition des associations du quartier, ce demi-groupe permettra de développer des locaux parascolaires mieux adaptés à la forte augmentation de la demande.

La création d'un nouveau restaurant scolaire d'une capacité de 100 places permettra, non seulement de minimiser les déplacements des enfants en offrant sur le site un lieu de repas, mais également d'augmenter l'offre dans le quartier. En effet, l'augmentation continue du nombre de repas servis, de presque 10% par an, a porté les différents restaurants scolaires du quartier de la Jonction à saturation, et seules des solutions provisoires permettent de garder une offre suffisante.

La synergie avec la cuisine de production, maintenue dans l'école des Plantapôrrets, permettra une livraison en liaison froide, conforme aux recommandations d'hygiène et de sécurité alimentaires en vigueur.

Enfin, s'ajouteront au programme scolaire un local pour le personnel du service des espaces verts ainsi que deux locaux de musique insonorisés.

## **Programme**

Le programme se fonde sur le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C 1, 5, 6).

La future parcelle dévolue à l'école devra avoir une surface minimale de 5'000 m<sup>2</sup>.

- *Enseignement* :

- 8 salles d'études
- 2 ateliers
- 2 salles d'activité
- 6 salles pour les activités parascolaires
- 2 salles d'enseignement des langues

- *Sport* :

- Salle de sport de 30x16x7m
- Local matériel
- Vestiaires filles, garçons et enseignants.

- *Communs* :

- Réfectoire de 100 places avec office de remise en température.
- Bureau / rangement / divers
- Appartement de service
- Sanitaires à chaque niveau + ascenseur
- Dépôts et locaux techniques

- *Divers* :

- Locaux pour le personnel du service des espaces verts : vestiaires hommes/femmes, réfectoire

Deux salles de musique insonorisées, permettant la pratique de la musique électrique.

• *Aménagements extérieurs :*

Un ou deux préaux couverts  
Un ou deux préaux ouverts  
Deux à trois places de livraison  
Un couvert à bicyclettes.

### Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération de construction du demi-groupe scolaire se monte à 19 000 000 francs.

### Coût de l'étude

Le coût total inclut les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante.

	Francs	Total
V Frais secondaires		
VO Frais secondaires généraux		<b>35 000.00</b>
V1 Concours		
Coût général de l'organisation du concours		<b>225 000.00</b>
Honoraires jury	27 000.00	
Somme totale mise à disposition pour les prix	161 000.00	
Documents pour les participants		
Photographies et plaquettes de présentation, maquettes	37 000.00	
W Honoraires études		<b>1 355 000.00</b>
W2 Honoraires ouvrage		
Honoraires architecte	870 000.00	
Honoraires ingénieur civil	225 000.00	
Honoraires ingénieurs CVSE	205 000.00	
Honoraires spécialistes	45 000.00	
Divers et imprévus	10 000.00	
<b>V-W Coût total du crédit d'étude HT</b>		<b>1 615 000.00</b>
Z Taxe sur la valeur ajoutée (7.6%) appliquée sur les positions V-W = 122 740 00, admis à	125 000.00	
<b>Total du crédit d'étude demandé TTC (V-Z)</b>		<b>1 740 000.00</b>

### Programme financier d'investissements

Cet objet est prévu sous le n° 031.095.01 du 5<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2010 - 2021, pour un montant de 1 300 000 francs.

### Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 1 740 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25 % et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 382 650 francs.

### **Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'oeuvre**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le service d'architecture. Le bénéficiaire est le service des écoles et des institutions pour l'enfance.

### **Régime foncier**

Les anciens terrains des SIG sont situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles n<sup>os</sup> 3340 et 3384, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais. Ces parcelles sont respectivement propriété de la Ville de Genève et des SIG. Un remaniement parcellaire sera effectué dans le cadre de l'aménagement définitif du périmètre.

---

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## **PROJET D'ARRETE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

### **arrête**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 740 000 francs, destiné au concours et à l'étude de la construction d'un demi-groupe scolaire sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles n<sup>os</sup> 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 740 000 francs.

**Art. 3.** – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

**Annexe** : plan de situation



Extrait du plan d'ensemble : 51

Parcelle n° : 3340,3384

Echelle 1 : 2500

Commune : **Genève-Plainpalais**



Date: 18.08.2009 No: 2531 Emoluments: 60.- Reproduction réservée

